

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

Les cadeaux de Noël à peine ouverts, nous sommes déjà dans la préparation fébrile du réveillon du Nouvel An. Qu'il soit un week-end n'empêchera pas que ce soit un moment festif où chacun, en famille ou entre amis, pourra profiter de cette parenthèse heureuse.

Oubliés pour quelques heures nos soucis, laissés de côté pendant quelques jours les joutes partisanes qui préparent des échéances électorales essentielles, occultée très provisoirement l'immense tâche qui attend vos élus pour construire la Communauté d'Agglomération : ce sera pourtant notre quotidien durant les premiers mois de 2017.

2017 : une nouvelle année et l'occasion pour les habitants de LOUZAC SAINT ANDRÉ de se compter. En effet, **le recensement quinquennal de la population est prévu du 19 janvier au 18 février**. Le formulaire joint à cette Lettre décrit toute la procédure. **Deux agents recenseurs ont été recrutés : Elodie JOLLY et Ambre VIAUD** (leurs photos sont au dos du formulaire). Je vous demande de leur faire le meilleur accueil.

Le recensement permet de compter la population mais aussi de connaître les évolutions de la société française. Les statistiques ainsi obtenues participent à définir les politiques en matière d'équipements et de services. Cette photographie de la population permet également de connaître ses besoins et entre dans le calcul des dotations que peut percevoir la Commune de l'Etat.

Comme il y a cinq ans, je sais pouvoir compter sur le civisme de chacun pour recevoir les agents recenseurs et répondre au questionnaire, soit en remplissant le formulaire papier, soit en le complétant sur internet.

En attendant, je tiens à vous souhaiter ainsi que le Conseil municipal une **bonne et heureuse année 2017. Qu'elle soit riche en évènements heureux et synonyme pour tous de bonheur, santé et prospérité**. Et que par le monde prédomine la Raison.

Lilian JOUSSON

FEUX D'ARTIFICE : INTERDICTION

Par arrêté du 12 décembre dernier, **le Préfet de la Charente a interdit l'usage d'articles pyrotechniques, de pétards et de fusées jusqu'au 02 janvier 2017** et ce quel qu'en soit la catégorie.

Cette interdiction ne s'applique pas aux feux d'artifices dûment déclarés en mairie (cinq jours au moins avant) et tirés par des artificiers titulaires d'un certificat de qualification valide.

THÉÂTRE

La Troupe des Borderies débute sa 25^{ème} saison le **samedi 14 janvier à la salle de l'école primaire avec « Ma femme s'appelle Maurice »**.

Les réservations sont ouvertes à partir du 03 janvier à la mairie, par téléphone (☎ 06 58 75 45 57) et par mail (theatre.louzacstandre@wanadoo.fr).

TRI SÉLECTIF

Prochaine collecte des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**) :

- jeudi 12 janvier
- jeudi 26 janvier

LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales pour 2017 pourront encore être faites en mairie en se présentant muni (e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :

- **mercredi 28, jeudi 29 & vendredi 30 décembre aux heures habituelles d'ouverture**
- **samedi 31 décembre de 10 H 30 à 12 H 30.**

POPULATION

Au 1^{er} janvier 2017, les populations légales retenues par l'INSEE pour LOUZAC SAINT ANDRÉ sont :

- population municipale	1 026
- population comptée à part	31
- population totale	1 057

ASSISTANT SOCIAL

Eric **BONNET**, assistant social du secteur assurera sa permanence à la mairie de Louzac **le jeudi 26 janvier 2017** au matin.

Il est obligatoire de prendre préalablement rendez-vous (☎ 05.16.09.51.25).

AGENDA

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mercredi 04 janvier 14 H 00
Réouverture au public

THÉÂTRE

Samedi 14 janvier 20 H 30
Représentation à l'école de Louzac
(Réservations : ☎ 06 58 75 45 57)

Vendredi 27 janvier 20 H 30
Représentation à la salle des fêtes de
MÉRIGNAC (Réservations : ☎ 05 45 83 06 74)

Samedi 28 janvier 20 H 30
Représentation à la salle des fêtes de
SAINT LAURENT DE COGNAC
(Réservations : ☎ 05 45 82 49 85)

FOOTBALL

Dimanche 29 janvier 15 H 00
A.S.B. reçoit SALLES D'ANGLES

THÉÂTRE

Vendredi 03 février 20 H 30
Représentation à la salle polyvalente de
LINARS (Réservations : ☎ 06 58 75 45 57)

Samedi 04 février 20 H 30
Représentation à la salle des fêtes de
SAINT MÊME LES CARRIÈRES
(Réservations : ☎ 06 58 75 45 57)

PAROISSE

Samedi 21 janvier 18 H 00
Messe en l'église de Louzac.

BIBLIOTHÈQUE SOLIDAIRE

L'Association « Amis lointains » expose des photos retraçant son action au Mali à la bibliothèque municipale **du 23 au 28 janvier**. Une collecte de jouets, médicaments et articles divers est organisée.

CHOUROUTE

Le Louzac Pétanque Club organise un repas dansant (choucroute) **samedi 18 février à 20 H** (25 € - Réservations ☎ 05 45 82 55 72 / 06 72 63 20 72).

GRIPPE AVIAIRE

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire, **les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs doivent mettre en œuvre les mesures suivantes :**

- confiner les volailles ou mettre des filets de protection sur la basse-cour,
- exercer une surveillance quotidienne des volatiles,
- protéger les stocks d'aliments ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 08 décembre

• **Communauté d'agglomération** → Sont élus pour représenter la commune à compter de janvier 2017 Lilian JOUSSON, titulaire et Marie-Laure HUMEAU SAINT-MARTIN, suppléante.

• **Assainissement collectif** → Maintien des tarifs 2016 en 2017 et signature d'une convention de mise à disposition du personnel avec Grand Cognac pour éviter toute rupture dans l'entretien et la maintenance, la compétence étant transférée par la loi à l'agglomération.

• **Personnel** → L'embauche d'agents temporaires et la possibilité d'effectuer des heures complémentaires sont autorisées, de même que le versement d'une indemnité pour les agents recenseurs. Le nouveau régime indemnitaire des agents imposé par la loi est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2017.

• **Finances** → Une décision modificative de 1 526 € est votée pour régulariser d'anciennes opérations. Le versement de 3 500 € à la commune pour compenser le temps passé par le personnel à la station d'épuration est validé.

• **Bibliothèque** → Marie-Catherine BELLEC est désignée comme élue référente en charge de la gestion de la structure.

• **Lovers** → Le loyer de l'Ibérica est revalorisé et un avenant au bail du logement de l'école primaire pour provisions pour charges (ramonage) est voté.

• **Aliénation de chemins** → Suite à l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, les procédures d'aliénation se poursuivent.

SORTIE DU TERRITOIRE

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs non accompagnés par leurs parents est mis en œuvre à compter du 15 janvier 2017 dans un objectif de prévention des départs vers des zones de conflit. Cette procédure administrative avait été supprimée il y a quelques années.

Mais attention, la démarche n'est pas à faire en mairie. **Le formulaire (CERFA n° 15646*01) est à retirer sur le site www.service-public.fr.**

En conséquence, l'enfant mineur appelé à voyager à l'étranger sans ses parents devra être **obligatoirement muni :**

- de son titre d'identité ou de voyage en cours de validité,
- du formulaire d'autorisation de sortie du territoire,
- de la copie de la pièce d'identité du parent signataire.